

## **CONDITIONS GENERALES DE SERVICE**

*Version validée en Conseil d'Administration le 14/05/2025*

### **Mentions légales**

Organisme de formation / OPAC<sup>1</sup> : ARDEAR Bourgogne-Franche-Comté (ARDEAR BFC)

Adresse : Maison de l'Agriculture 1 rue des Coulots 21110 BRETENIERE

Téléphone : 06.31.59.85.38 Email : [ardear.bfc@gmail.com](mailto:ardear.bfc@gmail.com)

SIRET : 495 123 549 00026

Numéro de déclaration d'activité : 43250221225

Représentant\_e légal\_e : Elise GROSSIORD, en qualité de Présidente

### **PRELABLE**

Les présentes Conditions Générales de Service (CGS) s'appliquent à toutes les formations proposées par l'ARDEAR BFC et excluent l'application de toute autre disposition. Les présentes CGS sont complétées par le « règlement intérieur stagiaires ».

Suite à son inscription à une formation, le stagiaire accepte sans réserve les présentes conditions générales de service.

### **1\_ Public**

- Les formations sont destinées en priorité aux agriculteurs, agricultrices, conjoints collaborateurs, cotisants solidaires et personnes en démarche d'installation. Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation, les personnes en démarches d'installation doivent fournir l'attestation délivrée par le CEPPP.
- Les autres personnes peuvent prendre contact avec l'ARDEAR BFC pour vérifier si leur participation est possible, et identifier les possibilités de financement.
- Des pré-requis sont éventuellement nécessaires (expérience professionnelle, formation antérieure, projet d'installation), précisés dans le descriptif des stages et seront vérifiés lors de l'inscription.

### **2\_Accessibilité**

Notre organisme est en capacité d'adapter ses prestations aux situations de handicap, temporaires ou permanentes. Merci de contacter notre référent handicap (par mail à [ardear.bfc@gmail.com](mailto:ardear.bfc@gmail.com)) afin d'étudier ensemble les possibilités d'adaptation.

### **3\_Documents contractuels et inscription**

3\_a Toute inscription nécessite en premier lieu le renvoi du bulletin d'inscription, ou la réponse au formulaire d'inscription en ligne, ou via le site de Vivea.

---

<sup>1</sup> Opérateur Prestataire d'Actions de Compétences

3\_b La convention de formation est remplie par l'ARDEAR BFC à la réception de l'inscription (via courrier ou courriel). L'inscription est actée à la réception de la convention de formation complétée et signée et, le cas échéant, du paiement de la prestation.

3\_c Dans un souci d'organisation, les inscriptions doivent parvenir à l'ARDEAR BFC avant la date limite inscrite sur les offres de formation.

3\_d Une attestation de formation sera remise à chaque bénéficiaire à l'issue de la formation.

#### **4\_ Coût, prise en charge et moyens de paiement de la formation suivie**

4\_a Les prix sont indiqués en euros net de taxe. Le coût de la formation est calculé selon les charges engagées par l'ARDEAR (prestataire, location de salle et ou de matériel, transports éventuels des bénéficiaires dans le cadre d'une visite lors de la formation...). Il peut ainsi varier d'une formation à l'autre.

4\_b Le coût de la formation peut être pris en charge.

La prise en charge du coût de la formation dépend du statut des stagiaires bénéficiaires.

- Pour le moment l'ARDEAR ne propose que des formations à destination des paysan-nes, dits « non-salariés agricoles »

- Prise en charge, partielle ou totale, par le fonds de formation VIVEA, dont ils sont ressortissant\_e\_s.
- Demande de prise en charge réalisée directement par l'ARDEAR BFC
- Participation complémentaire facturée par l'ARDEAR BFC en cas de prise en charge partielle.
- NB. Au cas où les informations fournies lors de l'inscription par le\_s stagiaires bénéficiaire\_s étaient erronées ou que le\_s bénéficiaire\_s ne sont pas éligibles au fonds VIVEA (cotisations non à jour...), le\_s bénéficiaire\_s concerné-e-s seront facturé-e-s du coût total de la formation.

NB : Le repas et les frais de déplacement sont à la charge des stagiaires.

4\_c Hors cas particulier, le paiement de la formation est dû au moment de l'inscription (renvoi de la convention de formation signée, virement ou chèque).

En cas d'absence ou de retard de règlement, l'ARDEAR BFC se réserve le droit de suspendre ou refuser toute nouvelle inscription jusqu'à apurement du compte.

#### **5\_ Date, horaire, lieu et programme de formation**

5\_a Le programme de la formation renvoyé avec la convention de formation présente obligatoirement le programme, les dates et le lieu de la formation indicatives et mentionne les intervenant\_e\_s.

5\_b Une convocation précisant date, horaire et lieu est envoyée au moins 3 jours avant le début de la formation.

5\_c L'ARDEAR BFC se réserve le droit de reporter ou d'annuler une formation ou de modifier son lieu de déroulement si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

5\_d S'il le juge nécessaire, l'intervenant\_e pourra modifier en accord avec le\_la formateur\_trice responsable pédagogique de l'ARDEAR BFC, les contenus des formations suivant le niveau des participant\_e\_s ou la dynamique de groupe. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi

fournis qu'à titre indicatif et prévisionnel.

## **6\_ Absence ou Annulation**

En application de l'article L.6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires des conventions de formation, que faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, le prix sera minoré au prorata du nombre d'heures de formation effectivement réalisées.

En cas de rétractation par le bénéficiaire de l'exécution de la convention de formation dans un délai de moins de 5 jours avant la date de démarrage de la prestation de formation, objet de la présente convention, ou d'absence du-de la bénéficiaire le\_s jour\_s de formation : l'ARDEAR BFC se réserve le droit de retenir le coût total de la formation.

En cas d'annulation sans raison valable par l'ARDEAR BFC dans un délai de moins de 5 jours avant la date de démarrage de la prestation de formation, objet de la convention de formation, l'ARDEAR s'engage à rembourser sous 15 jours la somme versée au titre de la participation à la formation. Les présentes dispositions ne s'appliquent pas en cas de report de la formation.

L'ARDEAR se réserve la possibilité, notamment en cas d'un nombre insuffisant d'inscrit\_e\_s, d'annuler la formation jusqu'à 5 jours ouvrés avant la date prévue de la formation. L'ARDEAR BFC en informe le-la bénéficiaire. Si les sommes versées au titre de la participation à la formation seront, le cas échéant, remboursées, aucune indemnité supplémentaire ne sera versée au bénéficiaire en raison d'une annulation par l'ARDEAR BFC.

## **7\_ Obligations du\_de la bénéficiaire**

7\_a Le\_la bénéficiaire doit respecter le « règlement intérieur stagiaires » de l'ARDEAR. La réception de la convention signée par le\_la bénéficiaire stagiaire implique l'adhésion complète des bénéficiaires au « règlement intérieur stagiaires » de l'ARDEAR BFC et l'acceptation des présentes CGS par le bénéficiaire.

7\_b Le-la bénéficiaire s'oblige à fréquenter avec assiduité et régularité le stage de formation auquel il-elle est inscrit\_e.

7\_c Le défaut ou le manque d'assiduité et de régularité sera sanctionné par un refus de délivrance de l'attestation de formation.

## **8\_ Propriété intellectuelle et droit d'auteur des supports de la formation réalisée**

Les supports papiers ou numériques remis au cours de l'action de formation ou accessibles en ligne dans le cadre de la formation sont la propriété de l'ARDEAR BFC ; ils constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. Ils ne peuvent être utilisés et/ou reproduits partiellement ou totalement, sans l'accord exprès de l'ARDEAR BFC.

## **9\_ Gestion des Données personnelles**

Conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2018-1125 du 12 décembre 2018 prise en application de l'article 32 de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles et portant modification de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les bénéficiaires disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles les concernant ayant été collectées par l'OPAC. Il suffit, pour exercer ce droit, d'adresser un courrier postal à ARDEAR BFC Maison de l'Agriculture 1 rue des Coulots 21110 BRETENIERE.

Les données personnelles recueillies sont utilisées par l'ARDEAR BFC uniquement dans le cadre de la mise en œuvre des services proposés et ne font l'objet d'aucune communication à des tiers.

## **10\_ Gestion des réclamations et des litiges**

10\_a En cas de réclamations, vous pouvez contacter l'ARDEAR à l'adresse suivante : [ardear.bfc@gmail.com](mailto:ardear.bfc@gmail.com), en précisant vos coordonnées, la prestation de formation concernée et la nature de vos réclamations. Un modèle de formulaire est proposé en Annexe des présentes CGS.

10\_b En cas de litige ou de contestation de toute nature, et à défaut d'accord amiable qui sera, dans tous les cas, recherché, le tribunal de commerce de Dijon sera seul compétent.

## **11\_ Divers**

Les conditions générales applicables sont celles en vigueur à la date de la signature de la convention de formation.

Pour des conventions ultérieures, l'ARDEAR BFC se réserve le droit de modifier unilatéralement les termes des présentes conditions générales de ventes.

Dans l'hypothèse où l'une des dispositions des présentes conditions serait considérée nulle en vertu d'une disposition légale ou réglementaire, présente ou future, ou d'une décision de justice revêtue de l'autorité de la chose jugée et émanant d'une juridiction ou d'un organisme compétent, cette disposition serait alors réputée non écrite, toutes les autres dispositions des présentes conditions conservant force obligatoire entre les parties.

Le fait que l'une ou l'autre des parties ne se prévale pas à un moment donné de l'une des dispositions des présentes conditions générales ne pourra jamais être considéré comme une renonciation de sa part aux droits qu'elle tient des présentes.

## FORMULAIRE DE RECLAMATIONS

### VOTRE IDENTITE

NOM

Prénom

e-mail

n° de téléphone

### FORMATION CONCERNEE

Intitulé de la formation

Date

Lieu

### EXPLIQUEZ-NOUS VOTRE RECLAMATION (texte libre)